



Projet financé par  
l'Union européenne



### **Projet EuroMed Justice III**

#### **COMPOSANTE I : ACCÈS À LA JUSTICE ET AIDE JUDICIAIRE GROUPE DE TRAVAIL 1.2. : JUSTICE ET NOUVELLES TECHNOLOGIES Troisième réunion**

#### **PRÉPARATION D'UN MANUEL**

**Manuel décrivant les approches et bonnes pratiques par rapport à l'utilisation des nouvelles technologies pour la gestion des cas, la circulation des documents, la collecte des données dans le domaine juridique et la communication de la jurisprudence au public**

**Madrid (ES), du 12 au 14 mars 2013**

#### **Note informative**

La 3e réunion du Groupe de travail 1.2 Justice et nouvelles technologies : « Manuel décrivant les approches et bonnes pratiques par rapport à l'utilisation des nouvelles technologies pour la gestion des cas, la circulation des documents, la collecte des données dans le domaine juridique et la communication de la jurisprudence au public » de la composante Accès à la justice et aide judiciaire du projet EuroMed Justice III de la Commission européenne, financé par l'Union européenne, s'est tenue du 12 au 14 mars 2013 à Madrid.

Parmi les participants, il y avait les membres des délégations des pays méditerranéens suivants : Egypte, Israël, Jordanie, Liban, Autorité palestinienne et Tunisie.

Les principales questions proposées pour la discussion durant cette réunion furent introduites par les experts de l'Equipe chargée de la mise en oeuvre du projet et par l'expert principal à court terme, chargé de ce groupe de travail.

Un exposé fut fait pendant la réunion sur le thème : « L'administration de la justice et l'utilisation des nouvelles technologies : l'expérience du pays d'accueil ». Au cours de son exposé, l'expert a expliqué l'expérience espagnole en matière de justice et nouvelles technologies et a présenté un certain nombre d'instruments européens en la matière, tels que le fichier judiciaire électronique; LexNet (Système de notifications télématiques) et e-CODEX ; les systèmes d'audience (enregistrement vidéo, la visioconférence et la téléprésence); les systèmes d'inspection: tableaux de bord ; ORFILA (Système Institut médico-légal pour la gestion des fichiers) ; le SIRAJ (Système intégré de registres pour appuyer l'activité judiciaire); ECRIS: Système européen d'information sur les casiers judiciaires ; ou encore l'usage de l'apostille électronique. Cet exposé fut suivi d'une discussion générale.

La présentation de l'ébauche du manuel fut suivie d'un débat intéressant et animé au cours duquel les participants ont eu l'occasion de faire un certain nombre de commentaires utiles et de fournir de plus amples informations sur les différentes questions faisant l'objet du manuel

Compte tenu des objectifs de cette réunion et des recommandations faites durant les sessions de travail et les débats, les participants sont d'avis que cette dernière réunion leur a permis de :

- a) Valider les informations obtenues lors de la première et de la deuxième réunion et avancer dans l'identification des critères qui peuvent être traduits en bonnes pratiques dans le domaine de l'accès à la justice et nouvelles technologies et qui ont été acceptés par consensus général par les experts participant à cette troisième réunion.

- b) Plus concrètement, les participants ont eu l'occasion d'avoir une discussion approfondie sur les approches et bonnes pratiques par rapport à la justice et les nouvelles technologies, et plus particulièrement sur les questions suivantes : bureaux communs et architecture judiciaire ; la centralisation des tâches des tribunaux, le fonctionnement des TIC dans les bâtiments judiciaires, les schémas de procédure (flux de travail/workflows), l'introduction de schémas pour les procédures non contraignantes, le caractère obligatoire de l'utilisation ; usage de la technologie audio et vidéo, mise en oeuvre de moyens audiovisuels en fonction de la cour, la typologie des actes judiciaires, protection de la vie privée ; exploitation/traitement des données et décisions de l'autorité judiciaire (justice en ligne) ; modules statistiques orientés vers la prise de décision, modules statistiques en fonction du rang de l'autorité judiciaire ; la gestion du temps, vérifier l'expiration des actes de procédure, détecter les retards de procédure, délais et temps des audiences ; les statistiques judiciaires, bulletins et rapports des tribunaux ; l'utilisation d'applications de gestion pour obtenir le traitement statistique, le degré de satisfaction et contrôle de qualité ; audit, types d'audits ; l'introduction de systèmes de sécurité, les mesures de protection concernant les données critiques du système informatique ; l'évaluation de la performance ; la gestion du changement ; l'utilisation des TIC en tant que renforcement institutionnel, l'efficacité du personnel des tribunaux ; la coordination entre le ministère de la Justice et le Conseil supérieur du pouvoir judiciaire, l'interopérabilité de l'administration.
- c) Débattre des questions susmentionnées afin de recenser les principaux besoins/problèmes en la matière dans les pays bénéficiaires participant à cette réunion.
- d) Promouvoir la compréhension et la connaissance mutuelles des différents systèmes judiciaires concernant l'utilisation des nouvelles technologies dans le domaine de la justice dans les différents pays qui ont pris part à la réunion.
- e) Renforcer davantage la coopération parmi les partenaires euro-méditerranéens en matière de justice.
- f) Arriver à un accord sur le contenu du manuel.

Les participants sont reconnaissants au ministère espagnol de la Justice, à la Direction générale Développement et Coopération – EuropeAid de la Commission européenne, et à l'équipe chargée de la mise en oeuvre du projet pour l'organisation de cette réunion.

Madrid, le 14 mars 2013